

Vœu : DEFENSE DU PAYS RURAL

Le Trésorier Payeur Général du Gard, Monsieur DUMOULIN, a annoncé aux élus du canton de Barjac, de la Communauté de communes et des associations syndicales autorisées qu'il allait supprimer la perception de Barjac pour la transférer à 20 km à St Ambroix.

Il justifie cette mesure par des nécessités de la modernisation, le rééquilibrage de personnels de la fonction publique et l'amélioration de la qualité (sic ! ...), comme si cette dernière ne résidait pas avant tout dans la proximité.

Cette perception très ancienne a doublé en 10 ans le volume de gestion avec le travail de 3 personnes. Elle est typique d'une implantation en milieu rural d'une structure concourant à sa vitalité. Dès lors que cette dernière est menacée le processus de liquidation d'autres structures implantées en milieu rural continuera et d'autres perceptions ont du souci à se faire.

Les populations rurales sont de plus en plus condamnées à être soumises à l'automobile qui est le contraire d'un aménagement durable.

Les communes se voient également ajouter des frais de fonctionnement supplémentaires pour leur régie et supprimer une aide et un conseil aux élus nécessaires à la démocratie.

Le Conseil Général du Gard soucieux d'un aménagement équilibré du territoire condamne cette fermeture injustifiée, pénalisante et ce nouveau repli des interventions de l'Etat.

Vœu adopté à l'unanimité par le Conseil Général du Gard dans sa séance du 29.03.2007.

Edouard CHAULET
Maire de Barjac – Conseiller Général